

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

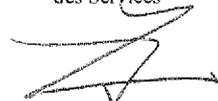
OBJET

**Plan de déplacement
urbain – Construction
d'un parc vélos –
Autorisation de déposer
le dossier de demande de
permis de construire
modificatif**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 8 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÉQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

OBJET : PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN – CONSTRUCTION D’UN PARC VÉLOS
AUTORISATION DE DÉPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE MODIFICATIF

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Une des six actions du plan de déplacement urbain (PDU) consiste à réaliser un parc de stationnement pour les vélos, compte tenu du développement de ce mode de transport.

Ce parc de stationnement pour environ 300 vélos occupera la cour de service située au niveau -1 de la gare.

La surface utile d’environ 1 200 m² sera mise à la disposition de la Ville par la RATP par le biais d’une convention. Elle sera accessible depuis la rue de la Surintendance par l’intermédiaire d’une rampe. Un escalier intérieur permettra de rejoindre la salle d’échange du RER. Ce parc sera contrôlé et surveillé.

Le permis de construire a été accordé le 19 novembre 2010. Dans un souci de rationalisation d’une utilisation optimale des parcs de stationnement souterrains deux roues situés dans la zone de la gare RER, il est proposé d’accueillir les vélos uniquement dans le parking RER. Les motos seront accueillies dans le parking du Château et en aérien sur les places des Combattants et Porcaro.

Cette modification rend nécessaire une nouvelle délibération du Conseil Municipal qui s’était prononcé le 8 juillet 2010.

Les travaux, estimés à 800.000 € T.T.C., sont subventionnés par le Conseil Régional d’Île-de-France, le Syndicat des Transports d’Île-de-France (STIF) et le Conseil Général des Yvelines, Le montant de la subvention, soit 529 000 € T.T.C., resterait constant suite à cette modification.

Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de construire modificatif.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

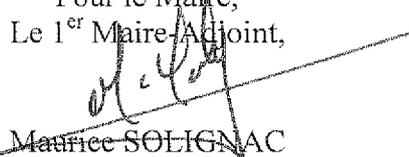
À L’UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- déposer le dossier de demande de permis de construire modificatif,
- signer tous les documents s’y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines